



Saisie sur salaire pour dettes des ascendants

Par **vatvat**, le **05/02/2012** à **22:32**

Bonjour,

Ayant des parents qui gèrent très mal leur budget, mon frère et moi, sommes constamment obligés de régler leurs dettes, cela fait trop longtemps que ça dure, nous n'arrivons pas à faire notre propre vie, et dernièrement nous avons reçu un avis de saisie sur salaire dont bien sûr, nos employeurs ont été informés, effectués par le trésor public.

Avant de subir cette humiliation auprès de notre employeur, les agents de ce service n'auraient pas dû nous en informer personnellement?

Comment pouvons-nous faire pour nous "désolidariser" d'eux?

Quelles peuvent être les répercussions sur notre carrière professionnelle?

Par **cocotte1003**, le **06/02/2012** à **04:15**

Bonjour, à moins de vous être porté caution pour eux vos parents (loyer, maison de retraite, associés, indivision ...), vous n'êtes pas responsable des dettes de vos parents. Il faudrait préciser pour quel motif, l'huissier vous a saisi, cordialement

Par **Marion2**, le **06/02/2012** à **11:59**

cocotte a raison, à moins de vous être portés caution, aucun créancier ne peut vous demander le paiement des dettes de vos parents.